

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 077-217702570-20241216-72_2024-BF



Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

09/12/2024

En exercice : 27
Présents :
M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Sylvie FOUGERAY -

Présents : 14
M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE.

Votants : 17
Pouvoirs :
Mme Mélanie GENTILS à M. Sébastien COSTARD, Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER, M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON.

Absents excusés :
Mme Jeanine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Rafea LAOUADI - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Brigitte DA SILVA - M. Jean-Michel LEMSEN

M. Laurent COURTIAT a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération : 72-2024

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Vu la délibération n° 05-2024 du Conseil municipal du 29 février 2024, autorisant la rétrocession à l'euro symbolique des voiries et parties communes du lotissement privé « Champ Bodor » à Echampeu,

Afin de régulariser comptablement cette acquisition, il convient d'émettre sur l'exercice 2024 :

- un mandat au 2112 d'un montant de 430,04 € en règlement des frais de l'acte notariale
- un mandat au 2112 d'un montant de 1 € en règlement de l'euro symbolique au vendeur
- un mandat au 2112 par opération d'ordre de la section investissement, d'un montant de 99 € pour constater l'entrée du bien dans la patrimoine
- et un titre de recette au compte 1328 par opération d'ordre de la section investissement, d'un montant de 99€.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative budgétaire n° 1 au budget de l'exercice 2024 comme suit et en équilibre :

Section d'Investissement

En Dépenses :

Chapitre 041 - Article 2112 : 99,00 €

En Recettes :

Chapitre 041 – Article 1328 : 99,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la décision modificative n° 1 ci-dessus.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 décembre 2024.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Laurent COURTIAT

